AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (19)ItemJean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 17 janvier 1878

Jean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 17 janvier 1878

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation2 p. (100r, 101r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 17 janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49519

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédaction17 janvier 1878

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

DestinataireTurquet, Edmond (1836-1914)

Lieu de destination11, route de la Révolte, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin annonce à Turquet qu'il ne peut lui donner l'autorisation qu'il demande et qu'il ne souhaite pas être à nouveau maire de Guise. Il pense que monsieur Delorme est le plus à même d'administrer la commune et indique que monsieur Devillers, en tête de la liste, refuse toute fonction. Il annonce à Turquet qu'il en parlera avec eux dans la soirée. Il estime que Delorme et Devillers pourraient être maire et premier adjoint et que monsieur Pouillard pourrait être deuxième adjoint. Sur la pétition relative au chemin de fer de Le Cateau à Saint-Erme : Godin avertit Turquet qu'il lui a envoyé, ainsi qu'à tous ses collègues de la Chambre des députés sauf Godelle, des exemplaires de la pétition avec la carte du tracé. Il lui demande de faire signer ses collègues sur un exemplaire. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

<u>Chemins de fer, Élections, Pétitions</u> Personnes citées

- Assemblée nationale (France)
- Cuvinot, Paul (1837-1920)
- Delorme, Jacques Philippe
- Devillers, Alexandre (1832-1921)
- Godelle, Camille (1832-1899)
- Pouillard, César Stanislas

Événements cités<u>Élections municipales (6 janvier 1878, France)</u> Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Le Cateau-Cambrésis (Nord)
- Saint-Erme (Aisne)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Juis le 17 Lanvier 98

Morn over collegue,

Je ne puis mores Donner Cautorias tion caux vous me dumanter. Lardie moral mis fact preside la fonction de maire a Given en trap gachere consideration pour que ja Brought quanta practite I maiarais ausaint hus housin rous Donnar Ka liste du Maire et des asjoculs à normalis mais so trouve trap I heritation che ceur que en peuver v romplèr la fonction. A. Telorine ent veritablement selvi go purt to plus faciliment arministra . M. Invillers sai en the in la little, mais il

registe à toute des dansester une fourtien quel conque Newward feat ethe who surangere wil I for conserve circura avec aux co tair . Dans tous les cas, to 16 Davillers on Delarine sand wir stublingues cur go: pourains every ter. la formation de Maire, avance ein delen ? Can comme maire, Caute commen 1 a assent, the Coullary fourrait of le ducard affirmit; if the deja eta. Je vous ac sorepse ce matin, auni qu'à mas collègues de la Chambre, drug Gabelle, Des axem -

plaires are carte de la patition. Le vous en envier ancore un per en mome

courses, pereant que il poserrait whitevent hom placer celui que nome anns remis à Mr. Eurinot, car il est récessaire que le Ministre ait la carte pour bien voir & inhortagice du prace :

- Mines m'angages a' parter les noms de va: calleques her la position, mais a stares more qu'il me verait infénimant agreable d'avair leurs dignatures pour le faire. Cast peu de chose pour vous, faites - auxi donc le plaiser de leur remander. De les appoder fur un des exemplaires erde me refourmer la piece enderte.

Oven à vous